Plan de cours



La Tour de Babel vue par Pieter Bruegel l'Ancien au XVI^e siècle.

La liberté et l'État

Notions (série générale)

- La nature
- La raison
- · La liberté
- L'État
- La conscience

- Le devoir
- La justice
- Le bonheur
- La religion
- La science

Introduction

Constat phénoménologique

- Les hommes, en général, vivent en société.

Distinctions

- Phénomène / fait ; être / paraître ; général / universel ; règle / loi ; obligation / contrainte.
 - φαινόμενον : ce qui apparaît

Les exceptions à la règle

- Exemples : ermite, ascète, trappeur.
 - Daniel Defoe, Robinson Crusoë.

Interrogation

- Quelle sorte de règle ou loi pousserait les hommes à vivre en société ?
 - Nature ou culture ?

Distinctions

- Disjonction inclusive / exclusive
- Obligation / contrainte.

Expérience imaginaire

Un homme, purement naturel, ne survit pas dans la nature. L'homme est un animal social par nature.

Introduction

- Platon (Grec, 5-4^e s. AC), Protagoras, 320c-322d.
 - Le mythe de Prométhée
- Remarques : mythe / vérité.
- Si l'homme est un être social par nature, cela fait-il de lui pour autant un être naturellement sociable ?

Conceptualisation de la société

- Rassemblement de plusieurs individus, qui forment une communauté, i.e. qui ont des choses en commun, comme une nature, qui échangent (commercent) entre eux et dont les relations créent suffisamment de "lien social" pour que le groupe ne se désagrège pas. Une société est donc régulée, réglée.
- Qu'est-ce donc qui distingue une société animale d'une société humaine ?
 - Les sociétés animales ont une régulation naturelle.

- L'homme est naturellement un être social, mais la nature lui donne-t-elle les règles qui permettent de vivre socialement ?
 - De la nécessité de se donner (instituer) des règles (ou lois).
 - Mais des règles que l'on se donne ne seraient rien sans la capacité à (les) respecter.
- L'homme possède-t-il par nature cette faculté de respecter?
 - Mythe de Prométhée (don, par Zeus à tous les hommes, de Justice et Respect).

- Conceptualisation
 - Aristote (Grec, 4^e s. AC), Les Politiques, I.
 - "L'homme est un animal politique" parce qu'il possède des notions morales.
 - N.B.: théorie de la définition.
 - Naturellement, l'homme a la capacité de vivre socialement et moralement.
 - Il s'agit bien, en l'homme, de notions, idées assez larges et peu précises voire de sentiments, d'une capacité à vivre d'après des valeurs morales, et non d'une connaissance innée ou immédiate de ces valeurs.

- Par ailleurs, tant qu'à se donner des règles, avec leur dimension contraignante, autant qu'elles viennent de soi, plutôt que de se les voir imposer de l'extérieur (libre-arbitre).
 - Exigence d'une moralité.
- Mais disposons-nous pour autant immédiatement de règles morales ?
 - Examen empirique sur les sentiments de justice / injustice et de respect.

A) La moralité : la législation intérieure ou l'autonomie morale

Distinctions

- Morale / politesse / mœurs ; morale / éthique / moralité.
- Comment éviter de sombrer dans l'arbitraire relativiste (à chacun ses règles) et déterminer le fondement de lois pratiques valables pour tout homme ?

Rappel

 Distinction : règle, général (exceptions) / loi, universel.

A) La moralité

- L'universel est une affaire de raison.
 - La moralité peut-elle se fonder sur elle ?
- E. Kant (All., 18^e s.), Fondements de la métaphysique des mœurs.
 - L'universalité de la loi morale.

Distinctions

- Impératifs hypothétiques (action bonne pour...) / impératif catégorique (action bonne en elle-même).
- La forme de la moralité.

A) La moralité

 Mais aucun homme n'a jamais été et ne sera sans doute jamais totalement moral (Kant) ?

- Distinctions

- Motifs / mobiles ; universel / particulier.
- Sommes-nous toujours libres lorsque nous accomplissons notre devoir ?
 - Distinctions
 - Libre-arbitre / liberté / autonomie.

A) La moralité

- La question de la proto-valeur.
 - La raison ou la vie ?
- Se donner soi-même des règles en vue d'une vie sociale paisible avait le mérite de préserver une liberté humaine, mais cela nous conduit au devoir, i.e. à l'obligation morale.

B) La législation extérieure et sa légitimité : l'autonomie politique

- Peut-on compter exclusivement sur la simple capacité des hommes à faire leur devoir pour vivre socialement et en paix ?
 - Cf. Ovide, Les Métamorphoses, VII (Médée / Jason).
- Les hommes ont une volonté bonne mais faible.
 Chacun a une inclination à faire exception pour luimême.
- Impossibilité de compter exclusivement sur la capacité des hommes à faire leur devoir.

B) L'autonomie politique

- De la nécessité de se donner des lois extérieures, mais lesquelles ?
- Comment découvrir les lois universelles de la société humaine ?
- Trouver les lois est le travail du scientifique.
 - Le sociologue peut-il découvrir ces lois ?

1) Une organisation sociale universelle : science et politique

- Le savant peut-il fonder le politique ?
 - Comment penser l'organisation sociale humaine (cosmopolitique) selon des lois universelles ?
- Enjeu = paix universelle, perpétuelle.
 - A. Comte (19^e s.): chercher l'universalité des rapports sociaux entre les hommes dans les rapports sociaux extérieurs eux-mêmes pour tâcher d'en dégager l'universel.
 - Création d'une "physique sociale" ou sociologie.

1) Science et politique

- La sociologie fondatrice du politique ?
 - Est-ce au savant de découvrir les lois civiles ou du moins leur(s) fondement(s) ?
 - Selon A. Comte, la sociologie comme la politique et le pouvoir doivent être confiés aux savants, mais la science doit-elle conduire à une adoration des savants et des savoirs ? Les hommes, soumis aux lois savantes, n'ont plus de droits mais que des devoirs!
 - La sociologie, comme science humaine, ne peut dégager de véritables lois.
 - E. Durkheim (19-20^e s.) : l'étude des faits sociaux.

2) Vers une législation universelle : les droits de l'homme et la République.

a- L'état de nature et les droits de l'Homme : du droit naturel au droit positif, le contrat social.

- Comment éviter le piège d'une fausse ou d'une mauvaise universalisation à partir de l'expérience et ne pas dégager de pseudolois des rapports sociaux humains ?
- Peut-on partir en quête de l'universel sur le mode philosophique ?

a- Du droit naturel au droit positif

- Puisque c'est le particulier qui est gênant (on ne peut induire les "vraies" lois de la société humaine à partir de l'observation des faits sociaux particuliers), il faut faire abstraction de cela.
 - La jurisprudence, droit naturel et droit positif.
- L'état de nature, hypothèse pour trouver un fondement universel aux rapports humains et à l'État.
 - J.-J. Rousseau (18^e s.), Du Contrat social, Livre I, chap. VIII.

a- Du droit naturel au droit positif

Distinctions

- Liberté naturelle / liberté civile / liberté morale.
- L'autonomie.
- Possession / propriété.
- Force / droit.
- J.-J. Rousseau : l'homme a besoin d'un état de droit (et non de force) qui incarne la volonté générale, i.e. l'intérêt de tous et donc de chacun. Le contrat social rend possible la liberté ou autonomie politique.

Le contrat social

- Pourquoi fuir l'état de force ?
 - Les tensions ne peuvent-elles pas être régulatrices ?
 - Cf. modèle naturel (Calliclès dans le Gorgias ou bien Thrasymaque dans La République de Platon).
- Rappel : les hommes ne se règlent pas naturellement, comme les animaux.
 - T. Hobbes (16-17° s.) : parce que l'homme est naturellement un "loup pour l'homme", la paix et donc la sécurité passent par l'abandon de ses droits naturels (i.e. puissances, forces naturelles) à un tiers, l'État, incarné par un Souverain à la puissance absolue qui garantira la paix civile (absolutisme).

Le contrat social

- Cf. Thomas Hobbes (16-17^e s.)
 - Leviathan : le contrat d'abandon, contrat de soumission ?
- Or, ne s'agit-il pas d'un transfert plutôt que d'un abandon ferme et définitif ?
 - En effet, cet abandon n'est-il pas conditionné ?
 - Cf. B. Spinoza (17^e s.) :
 - La fin de l'État est la liberté (*Traité theologico-politique*): l'homme libre, agissant selon la raison, se conforme aux lois de l'État parce qu'un État luimême libre, *i.e.* guidé par la raison, ne peut décréter des absurdités contre lui-même et les citoyens.

b- L'État et la république : le pouvoir et sa légitimité

- Le contrat ne tient que tant que les citoyens transfèrent leurs droits naturels.
 - Ils sont, par conséquent, les véritables fondateurs du pouvoir et le Souverain véritable est et reste le peuple (Cf. Rousseau).
 - Le régime politique "du peuple, par le peuple, pour le peuple" est la république.
- Mais quel peuple ou quelle société civile pour un État "sous contrat" ?
 - G.W.F. Hegel (18-19^e s.) :
 - État extérieur / État politique.

Conclusion

- Un État ne réalise pleinement l'intérêt général (volonté générale ou but universel) que pour des citoyens éduqués ayant conscience d'un tel universel.
- Un pacte ou contrat social est moral avant tout et passe par une prise de conscience de la part des citoyens, ce qui suppose une éducation à la liberté, une autonomie véritable.
- Être libre, c'est ainsi avoir conscience que "l'État politique" incarne la volonté universelle.
- La démocratie est fondamentalement dans ses citoyens et non dans des institutions ni même dans le vote.